



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODALITÉS D'ACCUEIL DES UKRAINIENS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

à Pau, le 8 mars 2022

Depuis le discours du 25 février dernier du Président de la République, des personnes de nationalité ukrainienne sont passées par le département des Pyrénées-Atlantiques, point de transit vers l'Espagne au niveau d'Hendaye notamment.

Dans la perspective de l'arrivée prochaine d'un plus grand nombre de déplacés, les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques sont pleinement mobilisés pour organiser l'accueil de ressortissants ukrainiens sur le territoire. À ce titre, les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises ont désormais la possibilité de proposer un hébergement directement via deux plateformes en ligne distinctes.

Pour une proposition d'hébergement de la population ukrainienne par les particuliers

Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>. Cette plateforme recense les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation avec des associations et partenaires associatifs « de confiance », connus de l'État.

Pour le recensement des offres d'hébergement par des collectivités, associations, entreprises

Un formulaire à destination de toutes les personnes morales qui souhaitent mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens est disponible à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>.

Restez informés en consultant :

- le site de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse>;
- le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-enukraine>.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Asteinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

